

## Le mot du Maire

Chers administrés,

Passée cette longue période d'élections, nous voici dotés d'un nouveau Président de la République, pour le moins inédit puisque choisi hors du schéma classique des partis traditionnels, d'un gouvernement et d'une assemblée nationale également "originaux".

Nous avons aussi vécu un "cataclysme" politique lors des élections législatives avec l'élection de trois députés nationalistes et l'éviction des derniers membres de ce que l'on appelle les "dynasties clanistes".

Quel impact va avoir cette volonté de "dégagisme" des électeurs sur la politique des nouveaux élus ? En tiendront-ils compte dans les décisions qu'ils auront à prendre ? C'est ce que l'on peut espérer. D'autant plus que nous aurons, au mois de décembre prochain, à élire l'Assemblée Territoriale, dans le cadre de la création de la Collectivité Territoriale Unique.

Cette année électorale est donc une période importante pour le pays, pour la région et pour notre commune.

En ce qui nous concerne, nous poursuivons notre tâche pour gérer au mieux les affaires municipales pour le bien être et la sécurité de nos concitoyens (travaux de sécurisation sur la route de la Cigala et dans l'agglomération de Sollacaro, réalisation d'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite, route autour du village, étude pour la réhabilitation des rues dans les quartiers...) ; ce qui, pour une commune de notre strate, représente des efforts financiers non négligeables. C'est là, la preuve que malgré nos moyens peu importants et des aides de plus en plus réduites, nous poursuivons les efforts afin d'agir au mieux pour l'intérêt général et le bien être des habitants de la Commune.

Cari amministrati

Passata sta longa perioda d'elezzioni, eccuci dutati di un novu Prisidenti di a

Ripublica, par u menu ineditu postu chì sceltu fora di u schema classicu di i partiti tradiziunali, di un guvernu é di un'assemblea naziunali anch'eddi « urighjinali » .

Avenu dinò campatu « un tarramottu » puliticu durante l'elezzioni leghjislativi cù l'elezzioni di i tré diputati naziunalisti é u scartu di l'ultimi membri di ciò ch'omu chjama « i dinastii clanisti »

Chì colpu hà da avé sta vulintà di « caccià fora » da l'elettori à nantu a pulitica di i novi eletti ?

Né tinarani contu in i dicizioni chì li tucarani à piddà? hé ciò chi si pò spirà .

D'altrondi chì ci tucarà , à u mesi di dicembri chì hà da vena , à eleghja l'Assemblea Tarritoriali , in u quadru di a criazioni di a Cullettività tarritorialia unica .

St'annata eletturali hé dunqua una perioda impurtanti par u paesi , par a righjò é par a noscia cumuna .

In ciò chì ci cuncirneghja , cuntinuemu à noscia opera da gestiscia à u meddu l'affari municipali par u benessa é a sicurità di i nosci cuncitadini ( travaddi di sicurizzazioni à nantu à a strada di a Cigala é in l'aglumerazioni di Suddacarò, rializzazioni di l'accessu à a Merria par i parsoni à mubilità sminuita , strada in giru di u paesi , studiu par a riabilitazioni di i stretti di i poghji...);ciò chì ,par una cumuna di a noscia fetta raprisenta sforzii finanziarii micca sprimurati. hé quì a prova chì malgradu i nosci mezi pochi impurtanti é l'aiuti di più in più diminuiti ,seguitemu i sforzi da agiscia à u meddu par l'intaressu ginirali é u benessa di l'abitanti di a cumuna .

## Chronique du premier semestre 2017

### Mur de soutènement du presbytère de Calvese

Suite à l'intervention d'EDF pour brancher la nouvelle ligne au pied du mur, les travaux de réhabilitation du chemin communal ont été menés.

Le chantier est fini, hormis la plantation d'un arbre sur la place, que nous avons décalée à l'automne 2017.

### Restauration de l'Eglise

En complément de la restauration de la fresque centrale déjà effectuée le semestre dernier, nous avons fait peindre deux nouvelles fresques sur les parois latérales (qui ont fait l'objet d'un article sur Corse-matin).

### La route du tour du village de Sollacaro

Suite à une réunion avec le Président du Département, nous avons reçu l'assurance orale, que notre dossier de subvention serait accepté en juillet.

On serait apte à traiter ce projet à l'automne 2017.

### Ralentisseurs sur la traversée de Sollacaro

Le Département tarde à prendre une décision définitive sur cette question alors que le dossier technique est prêt.

Si le Département ne prend aucune décision avant transfert à la Collectivité Territoriale Unique, la Mairie installera à l'automne, les ralentisseurs sur la route actuelle, qui font l'objet d'un projet financé et signé avec l'entreprise SARL TRANSBTP Cesari.

### Ralentisseurs route de Cigala

Début juillet, une série de six ralentisseurs ont été installés sur la route de Cigala.

### Sécurité routière dans le village de Sollacaro

Un radar pédagogique ainsi que des barrières de sécurité et des plots ont été installés début juillet à Sollacaro.

suite...

## Reprise des chemins et parkings du villages

Des réparations basiques ont été apportées sur des points dangereux pour un montant de 12 000 € TTC autofinancé par la Mairie. Dans le cadre d'une vision à plus long terme, un projet de réfection et d'amélioration des sentiers du village est en étude avec le support d'un cabinet spécialisé.

## Mise à niveau de la station d'Epuraton

La communauté des communes du Sartonais-Valinco-Taravo doit mener cette opération dans les mois à venir.

## Subventions attendues au deuxième semestre

Outre la subvention pour la route du Tour du Village, le Département nous a promis les subventions suivantes :

- Mise à niveau du système informatique, lors des commissions d'attribution de juillet,
- Mur de St Roch et Chauffage de l'Eglise avant la fin de l'année.

Par ailleurs, nous avons également soumis une nouvelle demande, qui pourrait aboutir avant la fin de l'année, pour équiper Filitosa, avec deux ralentisseurs en dur.

## Et à la Communauté des Communes...

La Communauté du Sartonais-Valinco a donc été élargie à cinq communes du Bas Taravo, dont Sollacaro, pour devenir la Communauté du Sartonais-Valinco-Taravo.

D'intenses tractations ont été menées au premier trimestre pour aboutir :

- Au gel du tarif de l'Eau/Assainissement en 2017, avant définition pour 2018 d'un tarif unique pour les cinq communes du Bas Taravo.
- La mise en place de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) afin de partir sur une base budgétaire juste et bien définie.

Au terme des réunions sur la CLECT, Sollacaro se trouvait dans une position budgétaire favorable ; la CCSVT devant rétrocéder à Sollacaro :

- 75 000 € de fiscalité perçue directement par la CCSVT, mais qui concerne directement Sollacaro,
- 82 000 €, au titre d'un manque à gagner après transfert de l'Eau et l'Assainissement.

suite...

Cependant, la Commune de Sartène a attaqué la CCSVT, auprès du Tribunal administratif, contestant :

- L'intégration du budget Eau/Assainissement dans le mécanisme de la CLECT ; au sens strict du terme, le budget "Eau et l'Assainissement" devant être considéré comme un budget annexe de la CCSVT qui doit s'équilibrer par lui-même, et ne pas donner lieu à des compensations entre la CCSVT et les communes. La position défendue par Sartène paraît fondée au plan légal, et avait d'ailleurs été soutenue également par Sollacaro au début des négociations, avant acceptation d'un compromis avec l'exécutif de la CCSVT.
- L'application d'un abattement forfaitaire de 40 000 € aux petites communes perdantes dans la CLECT, dans l'esprit de soulager les petites communes ; Sollacaro n'a pas bénéficié de cet abattement en 2017.

La procédure judiciaire en cours, nous plonge dans une incertitude budgétaire, qui devrait durer plusieurs années, dans l'attente d'un jugement dont les conséquences pourraient être lourdes pour la CCSVT mais aussi pour Sollacaro.

En effet, nous sommes pour l'instant obligés de bâtir un budget en supposant que l'on va recevoir (75 000 € + 82 000 €) de la CCSVT mais il se pourrait que l'on soit amenés à rendre au moins les 82 000 € lors du jugement.

La gestion financière de la commune avec cette épée de Damoclès devient une mission à hauts risques.

## **Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)**

La structure se met en place lentement, ralentie notamment par les diverses élections.

En avril, Paul Jo Caitucoli a été élu Président du PETR, par les 60 conseillers du PETR qui sont mandatés par les deux communautés des communes (Sartenais-Valinco-Taravo et Ornano).

Le Maire de Sollacaro a été élu deuxième vice-Président du PETR.

La structure relative au GAL (Groupement d'Actions Locales), en charge des projets européens, ne sera opérationnelle que dans les mois à venir.

Les retards pris dans la mise en place des structures proviennent essentiellement du nombre d'intervenants qu'il faut fédérer (Etat, Interco, CTC, Département) sur un fond perpétuel de changement des interlocuteurs.

## La gestion de l'eau

En raison de la forte sécheresse qui sévit sur la région Corse, après le déficit pluviométrique de cette année et des années précédentes, un "comité régional de suivi de la sécheresse" a été installé.

Réunis le mardi 6 juin, ses membres ont approuvé la mise en place de la restriction provisoire des usages de l'eau non essentiels.

Un arrêté préfectoral (Arrêté n° 2A-2017-06-09-001 du 9 juin 2017) a été pris dans ce sens.

Il est donc désormais interdit à toute heure de :

- Laver des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économisateurs d'eau;
- Laver des véhicules professionnels, hormis ceux soumis à impératifs sanitaires ou techniques (bétonnières...);
- Vidanger et remplir des piscines privées (hors exploitation professionnelle) et bassins d'agrément ;
- Laver des bateaux, hors bateaux professionnels ;
- Arroser par aspersion des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément ;
- Laver ou arroser des voies de circulation privées et des terrasses privées y compris par brumisateurs ;
- Arroser ou irriguer des terrains non cultivés ;

Sont interdits entre 9 heures et 19 heures :

- L'arrosage par dispositif de type "goutte à goutte" des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément ;
- L'arrosage des jardins potagers ;
- L'arrosage des terrains de sport, terrains de golfs...
- Le lavage des espaces et voies de circulation publics ;

Sont interdits entre 10 et 18 heures :

- L'arrosage et l'irrigation des terrains cultivés.

Sont soumis à régime dérogatoire sur demande adressée à la Préfecture :

- La vidange des piscines publiques ;
- Le remplissage des bassins de stockage.

Sont interdits entre 9 et 19 heures :

- Les prélèvements d'eau dans les cours d'eau en surface ou en nappe d'accompagnement, publics ou privés à des fins non prioritaires, quel que soit le mode de prélèvement (pompage, captage...)

Ces dispositions sont valables du 9 juin au 1er octobre 2017.

Il est demandé à chacun de faire preuve de civisme afin de préserver la ressource en eau.

Tout contrevenant à ces mesures encourt une peine d'amende prévue par les contraventions de 5ème classe d'un montant maximum de 1500 €, et 3000 € en cas de récidive.

Notons pour finir que la situation pour les villages de Sollacaro et Calvese est particulièrement critique, car l'alimentation en eau dépend essentiellement du forage de Tabio qui a déjà eu plusieurs problèmes en début d'été (panne électrique puis débit insuffisant..) ; nous travaillons, en urgence, avec la communauté des communes pour essayer de sécuriser cette ressource.

Nous demandons, avec insistance, à nos concitoyens de respecter les règles concernant notamment l'arrosage des fleurs et des terrasses, car la menace des coupures d'eau est vraiment réelle.

## Foire aux questions

### **Quelles sont les évolutions sur l'urbanisme suite à l'application de la Loi NOTRe ?**

Pour 2017, statu quo...

La CCSVT a refusé de prendre la compétence Urbanisme, laissant cette responsabilité aux communes au moins jusqu'en 2020.

La carte communale reste donc sous la responsabilité de la commune de Sollacaro, et le conseil municipal a voté pour que les services de l'Etat (DDTM) continuent à instruire les demandes d'urbanisme en 2017 ; normalement, l'Etat devrait se retirer à la fin de l'année.

Au 1er janvier 2018, la Commune devra s'appuyer sur un bureau d'études pour l'instruction des dossiers générant ainsi des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

### **Pourquoi le débroussaillage du cimetière de Sollacaro se fait aussi tardivement en juin ?**

Le débroussaillage du cimetière a été sous-traité à une entreprise ces dernières années car, en période de débroussaillage, nos trois employés de la voirie sont chargés à plein temps avec les villages de Sollacaro et Calvese, Filitosa et la route du cimetière.

Cette prestation extérieure coûte aux finances de la commune et nous préférons payer une seule fois en juin, plutôt que d'alourdir l'addition.

Nous convenons cependant, que cette politique est discutable et que notamment, en mai, le cimetière n'est pas présentable et que les accès aux tombes sont difficiles.

A l'avenir, on peut envisager un contrat avec une entreprise privée avec plusieurs passages planifiés par an (3, 4 ?).

### **Vous n'avez pas encore débroussaillé un chemin rural ou un ruisseau, aux abords du village ?**

Nous faisons notre possible pour nettoyer les abords du village, même si cela vient en deuxième priorité, par rapport au village lui-même.

Cependant, un rappel à la loi nous semble nécessaire. Selon le code rural, les chemins ruraux et les ruisseaux doivent être entretenus par les riverains.

Si chacun se donne la main...

### **Et le dossier de l'Eclairage Public de Filitosa ?**

Ce dossier n'est plus de la compétence de la Mairie ; la création de nouveaux réseaux d'éclairage public relève désormais de la compétence du Syndicat d'Energie (SDE) de la Corse du Sud.

Nous avons fait ces dernières années plusieurs demandes au SDE, et obtenu des promesses restées sans lendemain.

Nous venons encore de relancer cette demande auprès du SDE.

### **Les chiens lâchés en liberté au village ?**

Nous constatons que les chiens qui font leurs besoins sur les places du village, parfois sur les parties commerciales, ainsi que sur la cour du groupe scolaire, posent des problèmes d'hygiène incontestables.

Cependant, nous ne souhaitons pas légiférer sur ce sujet et rentrer dans une politique répressive.

Pour l'instant, nous préférons traiter la question au cas par cas, en essayant de faire de la pédagogie auprès des propriétaires.

Nous en profitons d'ailleurs, pour demander une nouvelle fois aux propriétaires, de ne pas lâcher leurs chiens au village.

## Le ramassage des ordures et des encombrants

La tournée de ramassage des ordures ménagères est fait au moins deux fois par semaine, le mardi et le jeudi ; une action est en cours pour planifier un jour de plus selon les besoins.

Suite à une réunion sur ce thème avec la Communauté des Communes, nous demandons de respecter les employés du ramassage en :

- Utilisant systématiquement des sacs poubelles agrés ;
- en procédant au tri sélectif ; il n'est plus normal après tant d'années de trouver encore des poubelles d'ordures ménagères pleines de bouteilles en verre ; ce qui en plus s'avère dangereux pour les employés (le point du tournant di ghjacaronu est critique de ce point de vue).

La tournée de ramassage des encombrants est fixée au 4ème mercredi du mois :

- 26 juillet ;
- 23 août ;
- 27 septembre ;
- 25 octobre ;
- 22 novembre ;
- 27 décembre.

Depuis le premier janvier, la Mairie ne gère plus de liste pour le dépôt des encombrants ; les encombrants doivent être déposés sur le bord de la chaussée la veille du ramassage.

Et répètons encore et toujours que les emplacements de tri sélectif ne sont pas destinés aux encombrants.



### 4 incendies sur 5 sont dus à l'imprudence

Incendii di furesta, i più grandi disgrasti nascenu da gesti annutini  
Incendies de forêts, les plus grands dégâts viennent de gestes anodins.

**En forêt, pas de feu**

**Sur la route, pas de mégot**

**Dans le jardin, pas de brûlage de végétaux**

## Sant'Albertu di Calvesi : église et confrérie

Extrait de : « La confrérie de saint Albert de Calvesi et les aspects religieux et sociaux d'une communauté rurale en Corse-du-sud au XIXe siècle » par Joseph CESARI, inédit

La paroisse de Calvesi appartenait à la *pieve di Valle d'Istria*, dans la seigneurie du même nom formée par les territoires des villages de Mocà, La Croce, Moriccio, Argiusta, Olivese, Sollacaro, Casalabriva, Petreto et Bicchisano. Selon Mgr Agostino Giustiniani, la *pieve de Valle d'Istria* comprenait encore au XVI siècle Casalabriva, Sollacaro, Olmeto et Calvesi. Le village ne comptait que 100 âmes en 1586, consécutivement aux razzias des corsaires turcs qui le touchèrent au moment des expéditions de Dragut entre 1545 et 1549, et à des exactions de la part des génois. Calvesi ne se développera donc que lentement au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. En 1726 sa population était de 137 habitants, puis elle passait à 220 âmes en 1768. En 1831 la population communale de Calvesi était de 243 habitants et baissait à 209 habitants en 1836, pour atteindre son étiage en 1841 avec seulement 188 habitants.



Eglise de Sant'Albertu di Calvesi, façade nord, état actuel  
© Cliché J. Cesari

Cette chute démographique est partiellement attestée à travers un registre des baptêmes pour la période de

septembre 1836 au 14 avril 1844 et par un registre fragmentaire de la confrérie de Saint-Albert qui illustre un rapport déséquilibré entre les naissances et les décès. On dénombre 47 naissances (25 garçons et 22 filles), qui, sauf un cas, concernent les familles résidentes du village. Le registre de la confrérie contient pour sa part, la liste des membres décédés entre 1836 et 1860 : 32 femmes et 43 hommes et une personne adulte de sexe non précisé. La très grande majorité des patronymes des défunts renvoient aux familles résidentes, mais quelques membres de la confrérie étaient originaires des villages de la

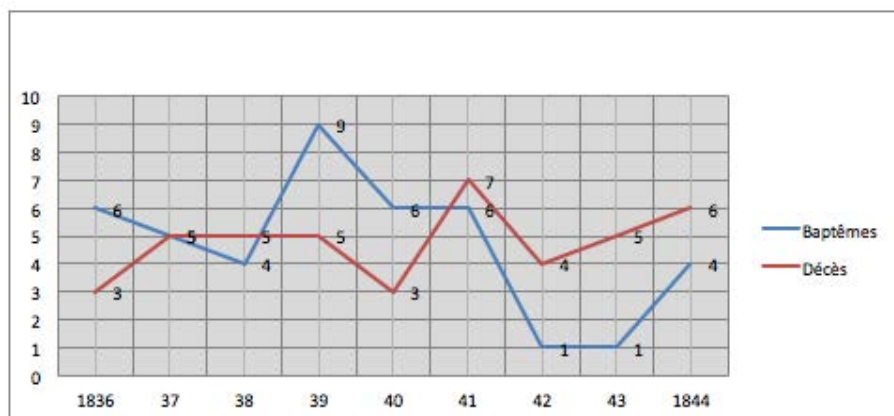


Fig. 2 : Évolution partielle de la démographie à Calvesi d'après le registre des baptêmes et la liste des décès des membres de la confrérie de Saint-Albert entre 1836 et 1844

haute vallée du Taravo.



suite...



Eglise de Sant'Albertu di Calvesi : chapelle de la Vierge du Rosaire au décor floral (1759), après restauration

© Cliché J. Cesari

daté de 1759 est composé par les roses symboliques du culte du Rosaire. Cette œuvre pourrait être attribuée à un peintre de Castagniccia actif dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Un médaillon circulaire sur la voûte est entouré par la légende : « REGINA SACRATISSIMI ROSARII » (*Reine du très Saint Rosaire*) tirée des litanies de la Vierge.

La composition picturale qui décorait la voûte au-dessus du maître autel et de la sacristie avait été réalisée à la même période. La présence de ces décors a valu à l'édifice son inscription au titre des monuments historiques en 2011.

Les statues dorées à la feuille en carton romain (*cartapesta*), de saint Albert et de la Vierge du Rosaire sont attribuables à la première moitié du XIXe siècle. Après la fusion de la commune de Calvesi avec celle de Sollacaro le premier juin 1853, on assiste à une série de doléances des paroissiens de Calvesi envers le Conseil municipal, pour le décider à entreprendre des travaux d'entretien ou d'embellissement de leur église.

#### A cunfraterna di Sant'Albertu

Une pieuse compagnie dédiée à saint Charles semble attestée en 1810, mais les statuts de la confrérie de saint

#### L'église de Sant'Albertu

Les lieudits *Caloniga* (déformation locale de *Canonica*) et *Chjiosu di a Ghjesa* (Clos de l'église) laissent supposer l'existence d'un ancien lieu de culte en contrebas de l'église actuelle. En 1886-1889, des caveaux en briques contenant des sépultures en amphores attribuables à l'Antiquité tardive ou au premier Moyen Âge ont été découverts dans ce secteur.

L'église paroissiale de Calvesi fut placée sous le vocable de saint *Albert le Grand* au XVIIe siècle. Le sanctuaire fut agrandi grâce à la libéralité de *Pietro Felice Casabianca* qui fit don du terrain nécessaire à la construction de la nef vers 1750. Sa sépulture dans le chœur, date de 1790. Le clocher a été construit (ou reconstruit ?) en 1816, mais il ne sera achevé qu'en 1938 par un dôme ogival que l'on vient de rénover. La chapelle latérale sud est dédiée à Notre-Dame du Rosaire. Le décor pictural



Eglise de Sant'Albertu di Calvesi : peinture à l'huile de l'antependium du maître autel représentant le saint en médaillon dans un décor de jardin (XVIIIe siècle).

suite...

Albert patron de la paroisse dont nous disposons ne font mention d'aucun précédent. Ces statuts ont été transcrits en 1836 par le curé de Calvesi Anton Domenico Vincenzi dans un petit cahier aux pages numérotées, sous le titre : *Libro della confraternita di Sant'Alberto di Calvesi, ove contengosi i capitoli, l'entrate, e le sortite.*

Nous savons par ce document qu'il s'agissait d'une « confrérie de la mort », chargée principalement d'assurer des funérailles décentes et gratuites à ses membres : « *Art. 2 : La confraternita dovrà supplire per ogni fratello, o sorella che muore, alle spese del funerale che sono di fare celebrare presente corpore, una messa cantata e tre messe basse, e se qualche prete forastiero si trovasse in occasione possa celebrare a spese della confraternita, cioè sempre sopra le tre messe suddette.* »

«*Art. 2 : La confrérie devra suppléer pour chaque frère ou sœur qui décède, aux dépenses des funérailles consistant en la célébration, corps présent, d'une messe chantée et de trois messes basses, et si occasionnellement il se trouvait un prêtre étranger, il puisse officier aux frais de la confrérie, dans la limite des trois messes susdites.* »

Le décorum des funérailles devait être assuré par la confrérie :

« *Art. 3 : Dovrà pure la confraternita supplire alle spese delle cere con accendere sul catafalco otto ceroni, e dodici candeli alli due altare [...]* »

« *Art. 8 : Tutti li fratelli sono pregati per tutto il corso dell'anno di farsi il suo abito decente a proprie spese per farsi onore in tutte le processioni ordinarie e straordinarie, e specialmente per il trasporto delli fratelli e sorelle defonti.* »

« *Art. 3 : La confrérie devra aussi s'acquitter des frais de cierges en allumant sur le catafalque huit gros cierges, et douze petits cierges aux deux autels[...]* »

« *Art. 8 : Tous les confrères sont priés pour la durée de l'année de se confectionner un habit décent à leurs frais afin de se faire honneur lors de toutes les processions ordinaires et extraordinaires, et spécialement pour le transport des frères et sœurs défunts.* »

Bien entendu chaque confrère s'engageait sous peine d'une amende à participer à la messe dominicale, aux principales fêtes d'obligation et aux obsèques des membres de la confrérie (Art. 10 et suivants), les dérogations aux règles étaient parcimonieusement accordées par le prieur. L'engagement des confrères et des consœurs portait non seulement sur le respect du calendrier liturgique, mais surtout sur l'exemplarité de leur vie religieuse et sociale conformément à la morale chrétienne. L'une des causes de radiation la plus fréquente était due aux liaisons hors mariage. Ces concubinages, qui parfois n'épargnaient pas les clercs, avaient été l'une des préoccupations du ministère de Mgr Xavier-Toussaint-Raphaël Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio de 1833 à 1869. Ce prélat s'était fermement élevé à la fois contre ces situations immorales et contre les mariages consanguins.

1. Albert était né en Souabe vers 1193 ou 1205, savant et philosophe scolastique de renom, professeur à Paris, puis à Cologne, il tenta de concilier science et religion en diffusant la pensée d'Aristote en Occident. Provincial de son ordre (dominicain) en 1254, puis nommé évêque de Ratisbonne en 1259, il se démit de cette dignité en 1262 et mourut pauvrement au milieu de ses frères à Cologne en 1280. L'église de Calvesi, possède une relique qui lui est attribuée. Cette œuvre inscrite au titre des monuments historiques, ne paraît guère antérieure à la fin du XVIIe siècle. Une inscription sur marbre avec la date de 1655 est réutilisée dans la sépulture collective (arca), devant le maître autel.

2. Il s'agit vraisemblablement d'un membre de la famille Raffalli, qui étaient des peintres et stucateurs de Castagniccia (originaires de Pedicroce d'Orezza).

3. Dans l'église de Calvesi, il s'agit : de l'autel principal dédié à saint Albert et de l'autel secondaire dans la chapelle de la Vierge du Rosaire qui furent réalisés lors de l'extension de l'édifice en 1750.

4. Cet habit était composé d'une aube blanche et d'une pèlerine mauve. Le prieur avait une pèlerine rouge ornée d'un galon doré.

5. Les principaux temps forts de célébration étaient les fêtes religieuses et en particulier celles liées aux cérémonies de la semaine sainte, de la Toussaint et de la Fête-Dieu.

## Agenda

### Le programme des animations festives

- Concerts CORSICA VOX (18 juillet, 18 août, 15 septembre);
- Foire de Filitosa (4,5 et 6 août);
- Bal de St Roch (16 août)

### Le programme des animations culturelles de la bibliothèque municipale

#### Samedi 3 juin - Projection Documentaire / Développement durable

DEMAIN de Mélanie Laurent et Cyril Dion

Séance animée par le collectif Bouge ta Corse et Grana d'Avvena

#### Samedi 10 juin - Projection Documentaire / Société Tradition puis débat et spuntinu

PAGANI de Elisa Flaminia Inno

Séance animée par Corsica.doc " Festival du film documentaire d'Ajaccio"

#### Samedi 24 juin - Projection Documentaire et Fiction / Culture Musique

AU TEMPS des GUITARES de Dominique Lanzalavi

AVA BASTA de Marie-Jeanne Thomas

Séance animée par la cinémathèque de Corse "Sinemà in Paese"

#### Samedi 20 juillet - 19 h - Conférence / Culture Histoire (Annulée et à reprogrammer)

PASCAL PAOLI en ANGLETERRE, 33 années d'exil et d'engagement de Francis Beretti et Frances Vivian.

Francis Beretti, agrégé d'anglais et Professeur Emerite de l'Université de Corse, nous présente son ouvrage qui a nécessité plusieurs années de recherche et de rédaction.

#### Vendredi 21 juillet - 21 h - Projection Fiction / Biographie

MON PERE de José Giovanni

Séance animée par la cinémathèque de Corse "Sinemà in Paese"

#### Samedi 9 septembre - 18 h 30 - Conférence / Sciences Naturelles

PLANTES MEDICINALES et HUILES ESSENTIELLES de CORSE de Jany Chaleil-Cortes.

L'auteure présente un panorama des huiles essentielles et hydrolats de Corse.

#### Samedi 23 septembre - 18 h - Conférence / Culture Musique

CANTA in MOSSA de Patrizia Gattaceca

L'auteure présente son ouvrage sur le chant corse, durant ces quarante dernières années.

#### Samedi 30 septembre - 21h - Conférence / Culture Biographie

ROMANETTI ou le ROI du MAQUIS de Genno Dinni

Séance animée par la cinémathèque de Corse "Sinemà in Paese"

#### Samedi 14 octobre - 20 h - Projection Documentaire

A définir

#### Samedi 14 novembre - 20 h - Projection Documentaire puis débat et spuntinu

A définir

#### Samedi 16 novembre - 20h - Projection Documentaire puis débat et spuntinu

A définir

Revue de presse

SUDDACARO

## Belle soirée chorale avec Corsica Vox

La formation sartenaise Vox Corsica s'est produite dans l'église de Sollacaro, où elle a été accueillie par le maire, Jean-Jacques Bartoli. C'est la première fois qu'elle venait et sa prestation a séduit le public tant et si bien qu'elle reviendra dans la commune, sans doute l'été prochain.

Accompagnée par le guitariste Joseph Canazzi, cette formation est composée de six chanteurs, dont cinq étaient présents à Sollacaro : Patrice Tafanelli, Mathieu Bègue-Tramoni, Sébastien Ottavi, Philippe Rutily et Ludovic Marccaggi, ces deux derniers jouant également de la guitare.

Il faut ajouter Jean-Louis Simonpiéri, absent lors de ce concert.

Durant un peu plus d'une heure, Vox Corsica a donné une prestation de qualité. Elle a alterné chants polyphoniques profanes - interprétant notamment des classiques du patrimoine chorale corse - et de magnifiques chants sacrés transmis par



Vox Corsica, une formation attachée à la transmission du patrimoine chorale.

/PHOTO E.P.

les moines franciscains. Chaque thème était brièvement présenté par Patrice Tafanelli, Mathieu Bègue-Tramoni ou encore Ludovic Marccaggi.

Les auditeurs auront apprécié le long, patient et passionné travail de Vox Corsica pour s'approprier ce patri-

moine choral, l'interpréter avec sensibilité, le faire connaître du public et le transmettre aux générations plus jeunes d'interprètes.

Diffusion et transmission apparaissent comme les deux pendants de la démarche artistique de cette formation.

Il faut également souligner l'excellente prestation instrumentale de Joseph Canazzi et des deux autres guitaristes, Ludovic Marccaggi et Philippe Rutily, qui ont interprété avec autant de talent que de passion deux morceaux très enlevés.

E.P.

SUDDACARO

## Les fresques de l'église paroissiale retrouvent leur lustre d'antan

Ce sont deux œuvres qui allient le fond et la forme. L'art dit quelque chose. Il y a des messages plus ou moins cachés qui font résonance au thème", commente Mario Sèpulcre devant les œuvres qu'il vient d'achever dans l'église paroissiale de Sollacaro. Il a peint une anamnèse et une nativité, retraçant à travers des représentations et des symboles l'histoire chrétienne du saint. Écouter Mario Sèpulcre retracer l'histoire de l'art de la fresque, caractériser les techniques picturales et expliquer son travail est passionnant et on comprend de la commune, ait-toli, maire de la commune, lui-même été séduit par cet artiste, qui fut un ancien élève de la grande fresquiste Jeanne-Marie Bertaux et qui a complété sa formation à Florence... Car tout commence par une conférence donnée en août 2016, thématique de la commune et fait régulièrement. Ce jour-là, comme il le fait régulièrement à l'invitation de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) de Corse-du-Sud, Mario Sèpulcre partage sa passion avec un auditoire attentif. Très intéressé, Jean-Jacques Bartoli, maire, l'interroge sur la restauration de la peinture murale du chœur dans l'église paroissiale.

Les deux hommes s'entendent et quelques mois plus tard, en octobre 2016, Mario Sèpulcre se met au travail. Il restaure complètement cette œuvre qu'il date des années soixante



En cet après-midi de juin, Mario Sèpulcre vient d'enlever l'échafaudage et présente à Jean-Jacques Bartoli les deux œuvres.

/PHOTO E.P.

### Technique et sensibilité

Celle de l'église paroissiale de Sollacaro, très abîmée, représente la pêche miraculeuse. Sa restauration s'annonce délicate, elle est composée de multiples détails, de nuances subtiles et de dégradés de couleurs. Le résultat fait l'admiration de tous. "Il y avait de gros manques. Je suis content parce que tout le monde

au village disait : "On dirait que personne n'y a touché". C'était bon signe", remarque modestement Mario Sèpulcre.

En tout cas, la qualité de cette restauration incite le maire à s'adresser de nouveau à lui quand il faut intervenir sur les murs latéraux du chœur. L'artiste propose de composer deux fresques à sec. "Je suis parti sur l'alignement des corniches. Une fresque n'est pas un tableau. Elle doit s'intégrer dans une architecture. Elle fait corps avec le mur qui la reçoit", explique-t-il.

Dans son atelier de Villanova, Mario Sèpulcre fait d'abord les études d'après des modèles vivants. Il prépare ensuite les murs. Vient enfin le moment attendu de la composition artistique proprement dite. Mario Sèpulcre donne toute la mesure de son savoir-faire, de sa créativité et de sa sensibilité.

Il peint les scènes et y intègre les personnages d'après les modèles, cette fois à l'échelle réelle. Il signe deux œuvres qu'il met en cohérence l'une avec l'autre : une anamnèse sur le mur de droite en y incluant le chœur et une nativité gardant le chœur. En cet après-midi de juin, il vient d'enlever l'échafaudage et présente à Jean-Jacques Bartoli deux œuvres. La séduction est immédiate. Il se pourrait que...

EMM